La France Agricole

Perturbateurs endocriniens

Un appel au maintien des dérogations

© C. Faimali/GFA

Alors que la Commission européenne s'apprête à présenter à nouveau au vote des États membres une nouvelle définition des critères d'identification des perturbateurs endocriniens, le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France (qui rassemble des producteurs) s'inquiète dans un communiqué paru le 3 juillet 2017 « que le volet dérogatoire indispensable au maintien de la compétitivité de l'agriculture française ait disparu de la proposition européenne ».

Pour le Collectif, « l'adoption de la nouvelle proposition définissant les critères d'identification des perturbateurs endocriniens, en mettant de côté toute notion d'évaluation scientifique du risque réel pour les populations, serait préjudiciable à la pérennité économique et à la qualité de la production agricole française compte tenu de la disparition potentielle de solutions pour la protection des cultures ».

Il estime aussi que le « rejet de la dérogation scientifique par la Commission ne présente aucun bénéfice en termes de santé publique puisqu'une même molécule répondant aux règlements sur les biocides (produits de lutte contre les parasites qui impactent la santé humaine ou animale) ou phytosanitaires serait traitée différemment selon le règlement considéré ! »

Assumer une position claire et cohérente

« Cette position est d'autant plus surprenante que l'exposition de la population aux produits biocides (exemples : antipuces appliqués sur les animaux domestiques, antipoux…) est plus élevée que celle relative aux substances phytosanitaires. Où est la cohérence ? », s'interroge le Collectif.

Le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France « appelle les autorités françaises à assumer une position claire et cohérente en demandant à la Commission européenne de réassocier à la définition, comme cela était le cas dans les premières propositions, la possibilité de dérogation scientifique basée sur un risque négligeable. Il en va de l'avenir des quelques solutions de protection actuellement employées sur les cultures dites "mineures" et donc de l'avenir économique de ces filières ».